

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240215-20240204-DE



Séance du 15/02/2024

- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 1
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/02/2024
Date d'affichage : 12/02/2024

Objet de la délibération : **2024-02-04** **Projet NEFLE – Ecole J.DION**

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Nadine BOJANEK, Mme Sophie HEDOIN, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, Mr Fleiter Cédric

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON,

Secrétaire de séance :

Le 15 février 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 février 2024.

M. le Maire expose à l'assemblée le projet NEFLE de l'école J-Dion de Château-Porcien.

Ce projet a pour ambition d'explorer la biodiversité de la commune avec la réalisation d'affichages ludopédagogiques pérennes sur le sentier communal et la création d'un parcours d'orientation nature. Des espaces naturels et gérés de manière participative par les élèves et les résidents de l'EHPAD de notre commune seront créés dans le jardin de ce dernier.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour :

- Signer la convention avec l'école J.Dion
- Participer financièrement au projet dans les limites budgétaires fixés
- S'engager à l'aménagement et l'entretien du sentier

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240215-20240204-DE

